

## Protégez votre famille et votre entreprise

En tant que propriétaire d'entreprise, vous vous préoccupez sans doute de sa viabilité à long terme. Les décisions que vous prenez aujourd'hui peuvent avoir une incidence sur vos affaires dans l'avenir. Rappelez-vous la dernière fois que vous avez fait une acquisition importante pour votre entreprise. Avant de prendre votre décision, vous avez probablement examiné toutes vos options et évalué le coût et les avantages de la transaction.

En matière de planification financière personnelle et commerciale, le même type de réflexion s'applique. Avez-vous déjà évalué ce qu'il en coûterait à votre entreprise si vous n'étiez plus là pour la diriger? Une invalidité de longue durée, un diagnostic défavorable ou votre décès pourraient avoir des conséquences dévastatrices sur votre entreprise, sans parler de votre famille.

### La priorité : votre famille

Si vous avez un conjoint ou des enfants qui dépendent de votre revenu pour vivre, vous devez songer à ce qui arriverait si vous n'aviez plus la capacité de diriger votre entreprise. L'assurance procure un filet de sécurité garantissant à vos proches le maintien d'un style de vie confortable dans l'éventualité d'une invalidité, d'une maladie grave ou d'un décès.

### Protection contre la perte d'une personne clé

Le succès de votre entreprise dépend de l'initiative, de l'expérience ou des compétences d'une personne. Cette personne peut être vous, un associé ou un employé clé, et son absence pourrait entraîner la faillite commerciale. Assurer une personne clé pourrait apporter une aide financière cruciale à votre entreprise si cette personne venait à disparaître.

### Financement pour le rachat de parts d'associés

Si vous êtes associé, vous êtes peut-être assujéti à une convention de rachat de parts d'associé. Ce document explique ce qui doit être fait si un porteur de parts dans votre entreprise est frappé d'invalidité, prend sa retraite ou décède. Si, selon le contrat, les partenaires sont contraints d'acquérir les parts de l'associé qui n'est plus, en auront-ils les moyens? L'assurance permet de financer de telles situations.

### Création d'un plan successoral

Votre travail acharné et votre détermination – sans oublier le soutien de votre famille – vous ont valu d'atteindre le succès. Si vous souhaitez que votre entreprise familiale garde son statut après votre départ, vous devez prévoir l'effet d'érosion qu'aura sur votre patrimoine l'impôt prélevé sur votre entreprise et votre succession. L'assurance peut vous aider à contrer cet effet et à conserver le succès durement acquis dans la famille.



## Allègement du fardeau fiscal

Désigner comme souscripteur de votre police d'assurance votre entreprise plutôt que les personnes assurées pourrait se révéler avantageux. En effet, vous pourriez – sous réserve de l'admissibilité de votre entreprise – faire passer la somme assurée de la police dans le compte de dividende en capital (CDC), libre d'impôt.

Les conseillers de ScotiaMcLeod disposent des connaissances, des ressources et d'une équipe d'experts pour évaluer vos besoins en assurance et créer une stratégie axée sur l'avenir pour protéger votre patrimoine aujourd'hui et à long terme, afin de vous donner, à vous et à votre famille, une plus grande tranquillité d'esprit.

Cette publication a été préparée par ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc. (SCI), membre du FCPE. Cette publication sert de source générale d'information et ne devrait pas être considérée comme offrant des conseils fiscaux ou de placement personnels. Nous ne sommes pas des conseillers fiscaux et recommandons aux lecteurs de consulter leur conseiller fiscal professionnel avant de poser un acte fondé sur le contenu de la publication. La présente publication et l'information, les opinions et les conclusions qu'elle contient sont protégées par le droit d'auteur. La présente publication ne peut être reproduite en totalité ou en partie, ni mentionnée de quelque façon que ce soit, et l'information, les opinions et les conclusions qu'elle contient ne peuvent être mentionnées, dans chaque cas, sans le consentement exprès préalable de SCI. Le Groupe Banque Scotia fait référence à La Banque de Nouvelle-Écosse et à ses filiales au Canada. <sup>MC</sup> Marques de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.



<sup>MC</sup> Marque de commerce utilisée sous réserve de l'autorisation et du contrôle de La Banque de Nouvelle-Écosse. ScotiaMcLeod est une division de Scotia Capitaux Inc., membre du FCPE. <sup>MC</sup> Marque de commerce utilisée sous réserve de l'autorisation et du contrôle de La Banque de Nouvelle-Écosse. ScotiaMcLeod est une division de Scotia Capitaux Inc., membre du FCPE. Tous les produits d'assurance sont vendus par l'entremise de ScotiaMcLeod Services Financiers inc., une filiale spécialisée dans l'assurance de Scotia Capitaux Inc., membre du Groupe Banque Scotia. Lorsqu'ils discutent de produits d'assurance-vie, les conseillers en placement de ScotiaMcLeod agissent en qualité d'assureurs-vie (conseillers en sécurité financière au Québec) représentant ScotiaMcLeod Services Financiers inc.